

Don à l'UDA

Vous souhaitez faire un don à l'Union des Déportés d'Auschwitz.

Vous recevrez une fois par an votre reçu de cotisation à des fins de déduction d'impôt.

Règlement par chèque

Adressez ce bulletin de dons avec votre chèque à l'ordre de l'UDA, 7 rue Pécelet, 75015 Paris.

Nous avons besoin de collecter vos données personnelles pour identifier nos adhérents et/ou donateurs et pour vous envoyer votre reçu fiscal. Toutes les données obligatoires sont suivies d'un astérisque. En l'absence de ces données, nous ne pourrons pas traiter votre demande.

Civilité : Madame Monsieur

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Date de naissance :

Montant du don (€ TTC) :

MENTIONS LEGALES RELATIVES AUX DONNS. Conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts, chaque don fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous sera transmis par l'UDA et qui vous permettra d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant de votre soutien financier, dans la limite de 20 % du revenu imposable par foyer fiscal, à la condition qu'ils soient versés par chèque ou par carte bleue dans notre site et que votre foyer fiscal se trouve en France.

Date et signature :

Bulletin à retourner accompagné du don à :
UDA - 7 rue Pécelet, 75015 Paris